

# Le Franc-Maçonn

Paraissant le Samedi

## ABONNEMENTS

Six mois.. 4 fr. 50 — Un an... 6 fr.  
Etranger (union postale). Un an.. 8 fr.  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.

## RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration,  
52, rue Ferrandière, 52, LYON  
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous  
les bureaux de poste de France et de Belgique

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau  
du Journal  
52, Rue Ferrandière, 52, LYON  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

## SOMMAIRE

A nos Frères d'Italie. — Esprit des morts et des vivants. — La Question de Madagascar. — Chronique maçonnique. — L'Œuvre de l'Hospitalité de Nuit. — Persécutions catholiques contre la Franc-Maçonnerie. — Un Singulier Professeur. — La Onzième aux Paysans. — Le Centenaire de 1789. — Bravo! Epernay. — Vieux Chiffons, Vieux Papiers. — La Petite Guerre. — Le Nouveau Nonce. — Les Origines du Culturkampf. — Bibliographie.  
FEUILLETON: La Fille de l'Archevêque.

## A nos Frères d'Italie

Que l'Italie méconnaisse les liens qui unissent les races latines, qu'elle recherche dans l'alliance germanique des chances d'agrandissement territorial, qu'elle aille enfin, par intérêt, du côté du plus fort, cela peut se comprendre encore puisque, dans la politique, on ne fait entrer en ligne de compte ni la parenté des races, ni la reconnaissance des services rendus, ni la générosité faisant tendre la main à ceux qui ont besoin d'aide et de fidèle concours. Mais qu'elle ne voit pas, en se plaçant à ce seul point de vue d'un intérêt égoïste, combien la ligne de conduite suivie par elle est dangereuse, c'est ce qui est inadmissible, c'est ce qui ne saurait durer.

Il appartient aux francs-maçons, aux libres-penseurs italiens de réagir contre ces manœuvres du pouvoir tendant à rentrer en grâce au Vatican par l'intermédiaire de M. de Bismarck.

Si l'influence du pape sur l'Italie se rétablit par la pression allemande, ce seront les protestants prussiens qui auront rendu au clergé romain cette autorité démoralisante, dont les patriotes italiens avaient eu tant de peine à se dégager. L'habile direction de la politique imposée à Léon XIII par la Compagnie de Jésus échappe malheureusement à la masse du parti libéral; on s'arrête encore à discuter des questions de dogmes, à critiquer des for-

mules religieuses et à railler les traditions ridicules d'une religion vieillie. Pendant qu'à ce travail accessoire les libres-penseurs perdent des heures précieuses, les politiciens catholiques travaillent au relèvement de la puissance temporelle du Saint-Siège et au développement de son action politique dans les relations internationales. Ils font de leur pape l'arbitre des confits, comme dans l'affaire des Carolines entre l'Allemagne et l'Espagne; ils s'en servent pour forcer la main aux partis opposés à M. de Bismarck dans le parlement allemand; ils le mettent en opposition avec la France dans l'empire chinois; dans l'Alsace-Lorraine, ils démontrent que lui seul peut avoir quelque action mauvaise sur les cœurs restés fidèles à la France; et, dans cette dernière affaire prussienne, l'arrestation Schnœbele, ils lançaient déjà adroitement, dans la presse, l'idée d'une intervention de Léon XIII devenant, grâce à son amitié pour Bismarck, une sorte de protecteur de la France, un gardien de la paix universelle.

Ce qu'il faut voir, c'est cette marche persistante de la Curie romaine reconquérant son pouvoir spirituel pour ressaisir ensuite les biens de ce monde. Qu'importe la discussion des dogmes de l'Eglise, c'est sa politique qu'il faut combattre et déjouer; dans ce siècle de science, de lumière, d'instruction largement répandue, tout ce merveilleux démodé d'une religion, que le protestantisme triomphant a condamnée à l'immobilité dans l'absurde, tombera de soi-même dès que les intérêts ne seront plus intimement liés aux croyances. Qui donc croit aujourd'hui parmi ceux qui dirigent? Il y a-t-il dans ces hauts prélats, au milieu de cette cour du Vatican, au sein de ces sombres congrégations d'où partent les ordres, dont le pape Léon XIII est l'exécuteur, des hommes qui aient la foi sincère et vraie? Ils ne croient pas davantage à à tout cet échafaudage religieux or-

ganisé pour les bonnes gens, que le plus ardent libre-penseur; ils s'en servent, ils conservent précieusement, en le développant, tout ce rituel à effet, multipliant les miracles, les cérémonies, les pèlerinages, pour maintenir en haleine leur armée ignorante et pieuse, mais eux, dans le grand état-major catholique romain, ils ne font que la propagande d'une foi qu'ils n'ont plus.

Que nos FF. . . italiens, que la Maçonnerie italienne regarde et qu'elle voie. L'alliance de l'Italie avec l'Allemagne la rapproche de Rome; en abandonnant la France républicaine, elle s'éloigne du progrès, de la liberté, de l'indépendance de la pensée; elle marchait d'un pas ferme vers l'avenir rêvé par les vrais patriotes, avec le concours de Bismarck et la protection du pape, on la ramène au point de départ. On lui montre quelques lambeaux de terrains à prendre, on lui cache sa liberté à perdre.

## ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Lorsque la science politique n'était connue que d'un petit nombre d'hommes, les peuples étaient obligés de leur abandonner aveuglément et sans réserve le soin de leurs destinées. G. PAGES.

Si les couvents peuvent abriter des mysticismes sincères, ils peuvent cacher des fanatismes atroces. G. SAND.

Lorsque l'homme est seul, le vent de la puissance le courbe vers la terre, et l'ardeur de la convoitise des grands absorbe la sève qui le nourrit. LAMENNAIS.

Il n'y a que les idées religieuses abstraites dont on puisse abuser, parce que, ne tombant point sous les sens, elles sont susceptibles de mille interprétations contradictoires. SYLVAIN MARÉCHAL.

Les habiles en littérature sont ceux qui, comme les jésuites de Pascal, ne lisent point, écrivent peu et intriguent beaucoup. P.-L. COURRIER.

Aux yeux du sot vulgaire un habit en impose. COLNER.

Qu'est-ce que la vertu, sinon l'habitude de faire le bien. DICKSON.

## LA QUESTION DE MADAGASCAR

La question, close devant le Parlement, se rouvre devant l'opinion publique et nous promet, à en juger par le début, d'amusantes joutes oratoires.

M. de Mahy a publié dans la presse de violentes attaques contre les protestants français qui, d'après lui, auraient favorisé leurs correspondants anglais et accru par conséquent les difficultés de la pacification.

Ce reproche avait laissé les protestants assez indifférents, tellement il était peu vraisemblable. A notre époque d'indifférence religieuse, les confessions du baptême ont une mince signification, et devant l'ennemi, le Français, qu'il soit protestant, catholique ou juif, oublie sa religion pour se souvenir seulement de sa patrie.

Le mieux était donc de laisser sans réponse les attaques du député de la Réunion; par le fait, elles ne visaient personne, personne n'avait à les relever, et ce député moyen âge qui, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, imagine d'attribuer quelque importance aux vieilles classifications, en eût été pour son inutile coup d'épée dans l'eau.

La petite chapelle méthodiste de Paris a préféré convoquer une réunion pour le disculper de griefs imaginaires. M. de Pressensé la présidait. MM. Bægner, directeur de la mission protestante, Hollard, pasteur, et Puault, délégué de Taïti, devaient prendre la parole.

M. de Pressensé a affirmé le patriotisme des protestants. M. Hollard a déclaré que ces missionnaires n'ont pas voulu intervenir à Madagascar, de peur d'aggraver le conflit, en déchaînant une guerre religieuse. M. Picault a affirmé qu'en maintes circonstances ces mêmes missionnaires ont témoigné d'un dévouement absolu à la France et ont reçu du gouvernement des marques authentiques d'approbation. Enfin, M. Bægner réclame de ses adversaires le respect de la minorité, représentant deux nobles débris, le débris de la France huguenote et le débris de l'Alsace.

Après quoi, M. de Mahy a voulu prendre la parole; on la lui a refusée, et la séance a été levée.

Les assistants se sont séparés, les amis de M. de Pressensé en applaudissant, les amis de M. de Mahy en sifflant, et la parfaite inutilité de la réunion a été ainsi péremptoirement démontrée.

Deux choses justes ont cependant été dites et méritent d'être retenues. M. de Pressensé a dit qu'au Parlement, sénateurs ou députés protestants ont voté comme bon leur semblaient et suivant leur opinion, se sont trouvés répartis au hasard dans les deux camps.

M. Boissy d'Anglas a confirmé un moment après cette parole, M. Puault venait

de citer son nom parmi ceux des députés protestants qui avaient soutenu la politique coloniale.

M. Boissy d'Anglas s'est levé : « Puisque vous me nommez, a-t-il dit, permettez-moi de dire que je ne me réclame d'aucune religion. »

Et ce qu'a dit M. Boissy d'Anglas, presque tous les députés pourraient le dire sans exception. C'est la seule vérité qui ressorte du débat. Il était aussi absurde de provoquer une réunion pour l'établir, qu'il l'a été de prétendre voir, comme l'a fait M. de Mahy, une corrélation entre les votes des membres du Parlement et leur religion, au moins en ce qui concerne les protestants. M. de Mahy a fourni un excellent argument aux capucinières de l'*Univers* et de la *Gazette*, en ressuscitant des querelles fossiles sur les religions. Il n'a fait de tort qu'à lui-même. On savait que l'île de la Réunion appartenait à la France depuis 1646, on ne se doutait pas que son député datait de cette époque.

## CHRONIQUE MAÇONNIQUE

**Grenoble.** — Le 17 avril 1887, à 11 heures du matin, les L. Les Arts Réunis et L'Alliance Ecossoise n° 206 recevaient, dans leur local unique de la rue de Strasbourg les nombreux FF. V. qui s'étaient rendus à l'invitation de ces Loges, d'assister à la fête solsticielle d'hiver.

Les L. de Lyon, Vienne, Beley, St-Marcelin, Chambéry, Annecy, Albertville, Voiron, Rives, St-Etienne, Pont-St-Espirit, Valence, Genève, Marseille étaient représentées. Aussi étions-nous très à l'étroit dans notre local vraiment peu approprié pour de semblables fêtes.

Avaient pris place à l'O. nos T. C. FF. Durand Savoyat et Romme les FF. Visit.

Après la réception des plus cordiales des FF. Visiteurs, les travaux ont été suspendus pour être repris quelques instants après dans la salle de la bibliothèque située au-dessus du Temple et transformée pour la circonstance en salle de banquet.

Nous étions une centaine. — Or, si je vous disais que quand on y est seulement quatre-vingts, on est un peu serré, vous jugerez des aises que nous y avons eues. Mais, la chère était bonne, les visages sympathiques, les cœurs gais et sincères et le vin excellent, cela nous a fait passer sur la gêne avec assez de facilité.

On est tellement bien, du reste, dans ces réunions maçonniques, que l'on en sort toujours content, désireux d'y revenir.

Avoir en effet devant et à côté de soi des gens sincères, honnêtes, francs et bons compagnons, tous animés du même désir, poursuivant le même but, parlant à cœur ouvert et sans restriction, n'est pas chose commune et se rencontre souvent dans le monde. N'est-ce pas un des plus beaux éloges qui puissent être faits de nos réunions maçonniques?

Aussi, quel entrain, quelle gaieté, quel plaisir!

Après les santés d'usage, le F. O. de la Loge les Arts Réunis nous a fait le compte rendu moral de cet At., puis, avec une verve toute méridionale, nous a esquissé à grands traits la ligne de conduite à suivre pour arriver certainement, et dans un temps relativement restreint, à la réalisation des principaux desiderata demandés par la Maçonnerie et le parti républicain tout entier.

Pour donner plus de poids à ces arguments, il nous a montré comment le F. Naquet, par

sa ténacité, sa persévérance et ses conférences multipliées sur plusieurs points de la France, est parvenu à faire rentrer dans nos lois le divorce qui n'aurait jamais dû en sortir.

C'est ainsi, a-t-il dit, que nous devons procéder pour chacune des questions pendantes actuellement, si nous voulons les faire aboutir.

De nombreux applaudissements ont couvert cette péroraison qui a été fort goûtée. Ces marques d'assentiments ont prouvé à notre T. C. F. Orateur que quand il veut, il sait plaire, ce dont nous n'avions, pour notre compte, jamais douté.

Après lui le F. Durand Savoyat, Vén. de la L. L'Alliance Ecossoise, nous a parlé de l'union de plus en plus nécessaire parmi les républicains, et a, après quelques considérations générales, fait l'éloge des FF. décédés depuis la dernière fête solsticielle.

Il nous a d'abord parlé de notre regretté F. Buyat, Vice-Président de la Chambre des députés et l'un des premiers qui, dans l'Isère, ait sous l'empire posé une candidature républicaine, et a insisté sur la perte que nous venons de faire, puis il a passé en revue les noms qui sont venus s'ajouter sur notre tableau funèbre, et a retracé en quelques mots les qualités des F. et du lowton que nous avons eu le malheur de perdre depuis le mois de juin 1886.

Notre F. Saint Romme nous a reparlé de la loi de 3 ans qui va bientôt être discutée. Il nous a donné à espérer que cette fois nous allons la tenir pour tout de bon cette égalité sous l'habit militaire et devant la mort.

Depuis le temps qu'on la réclame cette mesure si juste, qu'on s'étonne d'être obligé de la réclamer encore, il n'est pas trop tôt qu'on y arrive.

Quand cette loi sera votée, on ne verra plus les faméants et les peureux abriter leur coura-dise sous des vêtements fantaisistes qui feront bien rire ceux qui viendront après nous.

Espérons que nous ne serons pas leurrés encore cette fois et que d'ici peu, grands et petits, riches et pauvres, iront pendant le temps prescrit par les lois, s'inspirer des grands principes de patriotisme, d'honneur et de courage sur lesquels reposent l'armée française, unie devant l'envahisseur, de quelque côté qu'il vienne.

Puis, sur son invitation, nous avons battu une triple batterie de deuil en l'honneur de nos sœurs l'Alsace et la Lorraine, ces malheureuses sacrifiées qui, après dix-sept ans d'asservissement, sont encore si fidèles à la France, qu'on se croirait encore au lendemain de la conquête.

Après plusieurs autres toasts, tous fort appréciés, les chants ont succédé aux discours et ont été aussi fort bien accueillis.

Plusieurs F. que je ne citerai pas, nous ont fait beaucoup de plaisir, tant en raison de leur bonne volonté que du bon goût dont ils ont fait preuve en cette circonstance.

Les travaux terminés, tous nous sommes rendus dans l'établissement d'un de nos F. pour faire nos adieux à nos T. C. FF. visiteurs, obligés de nous quitter.

Une quête faite entre quelques FF. a produit la somme de 9 fr. 60 qui a été répartie par parts égales entre le Sou et la Caisse des Ecoles laïques.

Nous nous sommes ensuite séparés, nous promettant bien de ne pas manquer à de semblables fêtes de la Fraternité.

Nous publierons dans notre prochain numéro le compte rendu de la fête de la Loge l'Espérance Savoisiennne.

## L'Œuvre de l'Hospitalité de nuit

Il existe à Lyon une œuvre de l'hospitalité de nuit que connaissent deux catégories de gens : les misérables sans feu ni lieu et les agents de police.

Les premiers y vont chercher un abri, les seconds y vont gagner, le matin, sans

fatigue et sans risques les félicitations de leurs supérieurs pour arrestation de vagabonds.

Contrairement à l'opinion accréditée, cette œuvre n'est pas une œuvre municipale. Et si elle est encouragée par diverses subventions, elle n'en garde pas moins le caractère d'une œuvre privée au premier chef. Par suite, elle est maîtresse de ses règlements. On peut les blâmer ou les subir; à aucun titre on ne saurait les discuter pour les faire modifier.

C'est donc à simple titre de curiosité que nous mentionnons le principal des articles de son règlement, l'article 9.

Le voici dans toute sa simplicité.

#### ART. 9.

Le soir avant le coucher et le matin au lever, la prière sera dite en commun. On devra, à quelque religion qu'on appartienne, observer le silence, se découvrir et rester à genoux ou debout.

On fera observer que les sectaires seuls peuvent blâmer cet article, quel mal la prière fait-elle à ces malheureux parmi lesquels peut-être quelque-uns trouvent dans sa bienfaisante influence le secret de mystérieuses consolations et le renouveau d'eux-mêmes. Les pensées fortifiantes qu'elle peut inspirer les arrache à une irrémédiable déchéance, les soustrait à un avenir criminel, élève leur âme et la vivifie. Il serait odieux de leur refuser cet unique moyen de salut, sous le futile prétexte que ceux qui les entourent ne peuvent pas comme eux, écouter une prière et n'éveillant jamais de coupables désirs; si elle ne fait pas de bien au moins ne fait-elle pas de mal.

On en a dit tout autant pour la fameuse croix centrale des cimetières, on en dira tout autant chaque fois que sera en jeu une des manifestations extérieures dans lesquelles l'Eglise voit un moyen d'affirmer son universelle omnipotence.

La prière est, dans l'espèce, un acte impuissant par lui-même. Elle emprunte toute sa valeur aux sentiments personnels de ceux qui la disent ou de ceux qui l'écoutent. Si ceux qui la disent ou l'écoutent n'agissent que par obéissance, la prière est sans utilité comme sans portée. Dans la répétition monotone de sons inintelligibles et bredouillés à la hâte, nul ne peut saisir la leçon morale qui s'en dégage, pour tous la prière n'est qu'une corvée ennuyeuse, la manifestation hypocrite de sentiments qu'ils n'ont pas.

Est-il bon, est-il préférable que les malheureux reçoivent officiellement une leçon de mensonge et d'hypocrisie, ce serait le point à discuter. Quand la prière n'est plus qu'une formalité légale, qu'elle vient des lèvres et non du cœur, il n'est ni de l'intérêt de la religion, ni de l'intérêt des religieux qu'elle soit conservée. Mais il est de l'intérêt de l'Eglise que cette marque de domination ecclésiastique subsiste et toutes les autres considérations s'effacent devant celle-là, pour les personnalités dévotes qui composent le conseil d'administration.

Elles payent, elles ont le droit d'établir les règlements à leur guise, nous n'y contrevions point. Mais il nous est permis de regretter que la Maçonnerie lyonnaise, si riche, si puissante, si forte, ne trouve pas parmi ses membres assez de zèle, assez de dévouement et assez d'argent pour édifier à son tour un asile de nuit, où les malheureux seraient reçus sans manifestation imposée et en gardant jalousement la suprême liberté de leurs convictions, leur dernière fertilité et leur dernier orgueil.

## PERSECUTIONS CATHOLIQUES

### CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

Suite. — (Voir les numéros 52 et suivants)

S'il a perdu le pouvoir de faire incarcérer, torturer et exécuter les francs-maçons, il a continué d'attaquer dans ses écrits et dans ses sermons, l'institution, et de poursuivre de ses rancunes, de sa haine, de ses intrigues, les francs-maçons pris individuellement. Attaques et guerre sourdes, secrètes, où souvent la victime, frappée dans ses affections et ses intérêts, succombe sans même espérer la pitié de ses semblables, dans un effondrement de situation savamment combiné.

Connaissant les tendances libérales de la Franc-Maçonnerie, Bonaparte, à peine parvenu à la présidence de la République, songea, sinon à la détruire, du moins à la corrompre. Il comprenait, non sans raison, que cette grande institution pouvait être un obstacle à l'exécution de ses sinistres projets, et il ne se trompait pas : les citoyens courageux qui, dans le parlement, organisèrent la résistance au coup d'Etat de l'homme de Décembre, étaient des maçons; l'un d'eux, Baudin, mourut sur une barricade.

Déjà, avant le coup d'Etat, des avis basement officieux, émanant du Grand-Orient, avaient semé la consternation dans les rangs de la Maçonnerie; on avait fait entendre à plusieurs Loges qu'elles étaient sous le coup d'une menace de dissolution, leurs réunions étant considérées comme des centres de menées démagogiques.

Bonaparte, une fois empereur, tout en restant maçon et visitant à l'occasion quelques Loges, se jeta dans les bras de l'Eglise, fit fermer les Loges qui refusèrent de livrer la liste de leurs adhérents, et celles qui ne se laissèrent pas mener par les mouchards que la direction policière avait introduits dans leur sein.

A la suite du Deux-Décembre, le monde maçonnique français, très ému de la menace perpétuelle de dissolution qui pesait sur l'Ordre et des indices qui faisaient prévoir cette solution, et craignant un péril aussi imminent et aussi irrémédiable, songea qu'il importait au plus tôt de prendre un parti. Le salut de l'ordre était dans la nomination du Grand-Maitre.

Le 9 janvier 1852, l'Assemblée générale du Grand-Orient de France fut appelée à décider l'affaire majeure de la Grande-Maîtrise. C'est cette séance qui vit l'élection du prince Lucien Murat.

Le Frère Orateur du Grand-Orient, qui était opposé à l'élection du prince Murat, céda aux considérations extérieures, mais avec le geste de l'homme qui se résigne, qui se rend à la nécessité; tout ému, tout hésitant, il prononça ces paroles :

« *Le salut du peuple maçonnique étant de souveraine loi, je conclus à l'élection du prince Murat comme Grand-Maitre de l'Ordre maçonnique en France.* »

Le secrétaire général et quelques officiers dignitaires firent supprimer du procès-verbal, qui fut rédigé séance tenante, les mots en italique : « *Le salut du peuple* » etc.; afin de ne point laisser de trace de la raison principale.

Par la crainte, Napoléon III réussit à asservir une fraction de la Maçonnerie, comptant, par ce moyen, faire taire non

seulement l'opposition, mais se faire accueillir favorablement dans l'opinion publique, grâce à l'influence que la Société exerce dans le monde; les maçons vraiment dignes de ce nom, ayant été pour la plupart dénoncés comme hommes dangereux et déportés.

Quelques années plus tard, Napoléon III, redoutant quand même la Maçonnerie, et craignant une réaction violente, s'il la frappait trop rudement, rendit le décret suivant :

« NAPOLÉON,

« Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

« A tous présents et à venir, salut :

« Vu les articles 291 et 294 du Code pénal, la loi du 10 avril 1834 et le décret du 25 mars 1852 :

« Considérant les vœux manifestés par l'ordre maçonnique de France de conserver une représentation centrale ;

« Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Le Grand-Maitre de l'ordre maçonnique de France, jusqu'ici élu pour trois ans, et en vertu des statuts de l'Ordre, est nommé directement par Nous pour cette même période.

« ART. 2. — S. Exc. le maréchal Magnan est nommé Grand-Maitre du Grand-Orient de France.

« ART. 3. — Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais des Tuileries, le 11 janvier 1862.

« NAPOLÉON.

« Par l'Empereur :  
« F. DE PERSIGNY. »

Sous le règne de Napoléon III, l'Eglise catholique acquit une puissance considérable, le nombre des membres du clergé augmenta dans une proportion inquiétante, des paroisses nouvelles se fondèrent un peu de partout, les congrégations se multiplièrent et jouirent d'immunités sans nombre, les faveurs accordées aux princes de l'Eglise, dont l'influence était toute puissante, ne se comptait plus. Avec cette reprise de puissance, le monde clérical renouvela ses attaques contre la Franc-Maçonnerie. « A la suite du Deux-Décembre, dit le frère Hubert, dans une lettre datée de Paris, le 20 mai 1861, au rédacteur en chef d'une publication maçonnique, la Maçonnerie française fut en butte aux attaques les plus virulentes, les plus incessantes d'un grand nombre de journaux de départements, *conservateurs gouvernementaux, légitimistes, religieux*, qui, en cela, obéissaient au mot d'ordre de Paris, sous l'inspiration de l'*Univers religieux*, de la *Gazette de France*, de l'*Union*, de l'*Assemblée nationale*, etc., etc. »

(A suivre.)

## UN SINGULIER PROFESSEUR

La *Semaine religieuse*, de Clermont, vient de publier le texte *in extenso* du discours prononcé par un professeur à l'Ecole de médecine, dont la presse a déjà eu à s'occuper ces temps derniers.

Ce singulier professeur se nomme Imbert-Gourbeyre; et son discours, intitulé : *les Origines chrétiennes de la médecine*, est un véritable sermon mystique, les extraits suivants, que publie la *Nation*, suffiront à en donner une idée :

Il y a eu un paradis perdu, dit M. Imbert-Gourbeyre; les livres saints l'ont raconté dans leurs pages inspirées. Ce n'est pas nous qui nierons le dogme de la chute (!!!) Dieu nous a créés les historiens du péché de l'homme; à ceux d'entre nous qui en décrivent le mieux les suites et les ravages,

il accorde une gloire immortelle. Après la chute il y eut des promesses divines, et ici nous trouvons en face de la Rédemption, admirable plan divin, dans lequel fut décrétée la création de la médecine (!!).

Ainsi, la médecine a été décrétée par le Père Eternel. Une fois la médecine décrétée, vous croyez peut-être que ce sont les médecins qui ont trouvé les médicaments? Erreur.

D'après M. Imbert-Gourbeyre, c'est un ange « qui révèle au jeune Tobie que le fiel d'un poisson doit guérir les yeux de son père » (le Dr Imbert soigne-t-il ses malades avec ledit fiel?); c'est un ange « qui apprend aux sauvages d'Amérique les vertus du quinquina »; c'est encore un ange « qui révèle à un saint homme (on ne dit point son nom, cherchez le saint homme!) les vertus de l'arnica »; quand à l'aconit, Dieu s'est fait jardinier et l'a planté « sur le plateau de Panir, aux monts Himalaya, où les fils de Noé l'ont trouvé, miraculeusement développé, après le cataclysme diluvien ». Enfin, c'est Dieu qui a « révélé aux hommes que, pour médicaments, il fallait employer des poisons ».

M. Imbert-Gourbeyre continue en ces termes :

Toutes les fois que le médecin donne un remède, il faut que la main de Dieu se lève pour le bénir et le rendre efficace. Il n'était pas bon que l'homme pût être guéri à coup sûr : IL EN EUT ABUSE (!!!). Dieu ne l'a pas permis ; maître de la santé et de la maladie, il a voulu que l'homme s'inclinât devant son pouvoir suprême.

Le sermon finit en fanfare... ou en oraison :

Quel intérêt auraient les médecins à se précipiter dans les abjections du matérialisme, dans les folies de la libre-pensée?

O Christ, divin confrère, préserve les médecins des fausses doctrines.

Voilà ce qu'un professeur à l'École de médecine a eu l'audace de débiter à nos jeunes étudiants pour la rentrée des facultés! Et toutes ces billevesées ont été lues et approuvées par le recteur de Clermont!

Nous demandons avec un de nos confrères, le *Voltaire*, qu'on renvoie ce médocastre illuminé, ce Jean Brunet de la thérapeutique à ses auditeurs naturels : les étudiants des instituts catholiques.

## LA ONZIÈME AUX PAYSANS

(Suite)

L'homme, pris isolément, a des besoins de deux sortes, les uns physiques, les autres intellectuels. Il ne satisfait ces derniers, qu'autant qu'il a pu complètement satisfaire les autres. On peut donc dire que les besoins intellectuels de l'homme sont intimement liés à sa condition matérielle et que l'être humain s'élève ou s'abaisse selon qu'il vit dans l'aisance ou la misère; mais pour être juste, il faut ajouter que les besoins intellectuels diminuent dès que l'homme prend un trop grand plaisir à la vie physique, matérielle et animale, et réciproquement. Aussitôt que le poids l'emporte d'un côté ou de l'autre, l'harmonie se détruit, et l'être s'étiolle et meurt d'épuisement, s'il s'est trop abandonné à la vie intellectuelle, tandis qu'il s'engourdit, s'engraisse et devient incapable du plus léger effort d'esprit, s'il s'est largement complu dans la bonne chère et les amusements grossiers.

A ce point de vue, il faut distinguer dans notre société, qui n'est qu'un immense non-sens, trois catégories d'individus : une première, ramollie par les excès et la vie physique surmenée; une seconde, intelligente et travailleuse, qui se maintient par une juste répartition des besoins, et une troisième, la plus malheureuse et la plus à plaindre, celle qui ne peut satisfaire à aucun de ses besoins et qui va se dégradant de plus en plus (1).

Cette classification de l'humanité n'a rien de fantaisiste. Il suffit, pour la comprendre, de jeter les yeux autour de soi.

En effet, n'y a-t-il pas partout des gens très riches qui vivent dans l'opulence sans nul souci, qui recherchent les plaisirs dans la vie facile et s'entourent de serviteurs, d'employés qui ont la charge de penser pour eux et de s'occuper à leur rendre la vie douce et à leur procurer toutes sortes de jouissances matérielles? N'y a-t-il pas partout des gens dont le travail garantit le nécessaire et qui trouvent plaisir, après les labeurs qu'ils s'imposent pour gagner de quoi pourvoir à leur subsistance et à celle de leur famille, à se reposer des fatigues de la journée par une bonne lecture, une étude de quelques heures qui fortifie leur esprit et les grandit à leurs propres yeux? N'y a-t-il pas partout et en trop grand nombre, des malheureux esclaves de la vie, serviteurs soumis, volontaires ou résignés des premiers, qui, pour se procurer le morceau de pain sec de chaque jour, sont rivés aux champs ou à l'atelier et qui, au moment de vivre par eux-mêmes et tout à fait indépendants, n'en ont plus la force et ne cherchent que le repos, insuffisamment réparateur, pour pouvoir reprendre la chaîne le lendemain?

Il serait intéressant d'établir maintenant par des chiffres rigoureusement exacts la proportion de chacune de ces catégories d'individus. Je ne sais pas cependant qu'aucune statistique suffisante ait été publiée, et existât-elle, je ne me sentirais aucun penchant à l'admettre comme exacte. D'ailleurs, que m'importent les chiffres précis? Je constate que ces classes existent, cela suffit. L'observation attentive de la vie sociale est tout ce qu'il me faut pour vous démontrer que la dernière catégorie est trop nombreuse et pour vous faire conclure avec moi que tous ceux qui ont réellement à cœur l'extinction de la misère, ont le devoir rigoureux de travailler sans relâche à l'émancipation des déshérités.

Voyons cependant à établir une proportion.

Pouvons-nous, pour la France, partager le peuple en trois groupes égaux et dire qu'il y a dans chacun d'eux douze millions d'individus? Non. Et si nous disions qu'il y a un représentant du premier groupe dans chaque commune, ce qui en porterait le nombre à trente-six mille environ, serions-nous davantage dans le vrai? — Si nous ne considérons que les gros propriétaires, les grands industriels et les rentiers cossus, je pense que nous n'exagérerions pas en portant le nombre à cent mille. Mais, pour faire la part large, disons qu'ils sont un million, le nombre des deux autres catégories reste considérable. Admettons en outre que chacun d'eux est chef de famille et

(1) Il y a bien dans chaque catégorie quelques exceptions; mais elles sont si rares qu'il est impossible d'en tenir compte. Peut-être y aurait-il lieu de le faire pour la deuxième catégorie qui marche vers la première à mesure que son bien-être augmente.

qu'il a deux enfants, nous arrivons à quatre millions d'individus vivant sans se préoccuper des besoins matériels de l'existence, à l'abri des moindres soucis. Si nous supposons maintenant que la catégorie de ceux qu'on appelle la bourgeoisie travailleuse est cinq fois plus nombreuse que la première, nous trouvons qu'il reste en France environ douze millions de malheureux esclaves dont quatre millions d'hommes et femmes majeurs et huit millions d'enfants et d'adultes mineurs.

Ces nombres ne sont certainement pas exacts; ils ne sont qu'un aperçu du groupement des individus en trois classes. L'observation a été mon seul guide. En faisant la plus large part à la deuxième catégorie, je ne crois pas m'être trompé. D'ailleurs, si l'on veut bien considérer la base de ma répartition, on voit qu'elle se rapporte aux nombres 1, 5 et 3, c'est-à-dire qu'il y a contre un individu de la catégorie des gros riches : cinq individus vivant aisément de leur travail et trois malheureux qui n'ont que la misère pour partage. Vous voyez que c'est à peu près ce qui existe partout.

— Vous ne vous en étiez jamais douté? Eh bien! c'est là toute la question sociale. Et dire qu'il y a des gens qui la nient!

Pourquoi ces catégories? Pourquoi existe-t-il tant d'injustice dans la répartition du bien-être? — Pourquoi! Parce que les hommes vivent entre eux sans dignité; parce que chacun d'eux met toute son ambition à s'assurer, sans s'inquiéter d'autrui, la plus grande somme de bien-être matériel; parce que, ce bien-être assuré, chacun recherche le luxe; parce que, en un mot, la grande majorité pratique cette maxime du plus mauvais égoïsme : « Pour moi d'abord! »

Ils sont peu nombreux encore ceux qui trouvent plaisir à s'occuper des misères humaines! Ils sont encore bien rares ceux qui mettent leur ambition à rechercher les moyens d'assurer à tous l'existence! Ils sont un bien petit nombre, les hommes politiques honnêtes qui consentent à voir la société sous son jour réel avec toutes ses misères et ses faiblesses! Et, n'est-ce pas là notre devoir le plus rigoureux! Nous vivons en société, et c'est pour nous tendre réciproquement des pièges! Avons-nous donc oublié que, livré à ses seules forces, un homme serait à peine capable de se procurer de quoi vivre! Et quoi! il y a des malheureux dans notre société, et ils sont presque le plus grand nombre! Cela ne peut être, cela ne peut pas exister. « Pas de pauvres, pas de riches! » Tel doit être le vœu de tout bon citoyen. Des travailleurs dont l'aisance sera relative à leur valeur intellectuelle et professionnelle, voilà ce que nous devons désirer.

Notre malheureuse société n'est qu'un impénétrable cahos. Bien clairvoyant serait celui qui pourrait préciser le but déterminé vers lequel elle tend. Nous nous livrons, entre nous, à une lutte perpétuelle, et le seul droit qui triomphe, c'est le droit du plus fort. Les gros capitalistes absorbent les petits, et la catégorie des malheureux va sans cesse en augmentant. Et l'on s'étonne qu'il y ait des déclassés! Que fait-on pour en faire diminuer le nombre? — On s'imagine que le remède est dans l'interment et la relégation. — On ne remonte jamais à la source du mal; on se contente de punir (c'est l'expression consacrée!) ceux qui, fatigués de souffrir, commettent quelque forfait.

(A suivre.)

# LE CENTENAIRE DE 1789

## LE CENTENAIRE PROFANE

### Histoire de la Révolution française

#### MOUVEMENT DE PARIS

(Suite.)

Le matin, de bonne heure, les jeunes gens étaient à Versailles, aux portes de l'Assemblée. Là, ils ne trouvèrent que glace. Une révolte militaire, une prison forcée, tout cela paraissait à Versailles sous l'aspect le plus sinistre. Mirabeau, se tenant à côté de la question, proposa une adresse aux Parisiens pour leur rassurer pour ceux qui réclamaient l'intercession de l'Assemblée de déclarer que l'affaire ne regardait que le roi, qu'on ne pouvait qu'implorer sa clémence.

C'était le 1<sup>er</sup> juillet. Le 2, le roi écrit, non à l'Assemblée, mais à l'archevêque de Paris, que, si les coupables rentrent en prison, il pourra faire grâce. La foule trouva cette promesse si peu sûre qu'elle alla demander à la Ville, aux électeurs, ce qu'il fallait croire. Longue hésitation de ceux-ci; mais la foule insiste, elle augmente à chaque instant. A 1 heure après minuit, les électeurs s'engagent à aller demain à Versailles, à « ne point rentrer sans la grâce ». Sur leur parole, les délégués se mirent eux-mêmes en prison et furent élargis bientôt.

Ceci n'était point de la paix, la guerre enveloppait Paris. Tous les régiments étrangers étaient arrivés. On avait appelé, pour les commander, l'Hercule et l'Achille de la vieille monarchie, le vieux maréchal de Broglie. La reine avait mandé Breteuil, son homme de confiance, ex-ambassadeur à Vienne, homme de plume qui, pour le bruit et les bravades, valait tout homme d'épée. « Son gros son de voix ressemblait à de l'énergie; il marchait à grand bruit, en frappant du pied, comme s'il avait voulu faire sortir une armée de terre... »

Tout cet appareil de guerre réveilla enfin l'Assemblée, Mirabeau, qui déjà, le 27, avait lu, sans être écouté, une adresse pour la paix, en proposa une nouvelle pour l'éloignement des troupes; cette pièce harmonieuse et sonore, flatteuse à l'excès pour le roi, fut très goûtée par l'Assemblée. La meilleure chose qu'elle contient, la demande d'une garde bourgeoise, fut la seule qu'on en ôta.

Les électeurs de Paris qui, les premiers, avaient fait cette demande écartée par l'Assemblée, la reprirent avec force le 10 juillet.

Carra, dans une dissertation fort abstraite, à la Sieyès, posa le droit de la commune, droit imprescriptible, et, dit-il, *antérieur à celui de la monarchie*, lequel droit comprend spécialement celui de se garder soi-même. Bonneville, en son nom, au nom de son ami Fauchet, demandait qu'on passât à l'application, qu'on avisât à se constituer en commune, conservant provisoirement le prétendu corps municipal. Charton voulait de plus que les soixante districts fussent assemblés de nouveau, qu'on s'entendit avec les grandes villes du royaume.

Toutes ces motions hardies se faisaient dans la grande salle Saint-Jean de l'hôtel de ville, par-devant un peuple. Paris semblait se serrer autour de cette autorité qu'il avait créée, il ne se fait à nulle autre; il eût voulu en tirer l'ordre de s'organiser, s'armer, d'assurer son salut lui-même.

La mollesse de l'Assemblée nationale n'était

pas pour le rassurer. Le 11 juillet, elle reçut la réponse du roi à l'adresse, et s'en contenta. Quelle réponse cependant? Que les troupes étaient là pour assurer la liberté de l'Assemblée, que si elles causaient ombrage, le roi la transférerait à Noyon ou à Soissons, c'est-à-dire la placerait entre deux ou trois corps d'armée. Mirabeau ne put obtenir que l'on insistât pour le renvoi des troupes. Visiblement, la réunion des cinq cents députés du clergé et de la noblesse avait énervé l'Assemblée. Elle laissa la grande affaire, et se mit à écouter une déclaration des Droits de l'homme que présenta Lafayette.

Un modéré, très modéré, le philanthrope Guillotin, vint tout exprès à Paris pour communiquer cette quiétude à l'Assemblée des électeurs. Honnête homme, et trompé sans doute, il assura que tout allait bien, que M. Necker était plus solide que jamais. Des applaudissements accueillirent cette nouvelle, et les électeurs non moins dupes que l'Assemblée, s'amuserent, comme elle, à l'admirable déclaration des Droits, que par bonheur on venait d'apporter de Versailles. Ce jour même, pendant que le bon Guillotin parlait, M. Necker congédié, était déjà bien loin sur le chemin de Bruxelles.

Quand Necker reçut l'ordre de s'éloigner à l'instant, il se mettait à table, il était 3 heures. Le pauvre homme qui avait si tendrement épousé le ministère, ne le quitta jamais qu'en pleurant, sut pourtant se contraindre devant ses convives et fit bonne contenance. Après dîner, sans même avertir sa fille, il partit avec sa femme, prenant la route la plus courte pour sortir du royaume, celle des Pays-Bas. Les gens de la reine, chose indigne, étaient d'avis qu'on l'arrêtât; ils connaissaient si peu Necker, qu'ils avaient peur qu'il ne désobéît au roi et ne se jetât dans Paris!

MM. de Broglie et de Breteuil, au premier jour qu'on les manda, avaient été eux-mêmes effrayés de voir où l'on s'engageait. Broglie ne voulait pas qu'on renvoyât Necker; Breteuil aurait dit: « Donnez-nous donc alors cent mille hommes et cent millions. » « Vous les aurez », dit la reine. Et l'on se mit à fabriquer secrètement une monnaie de papier.

M. de Broglie, pris au dépourvu, lourd de ses soixante et onze ans, s'agitait beaucoup sans agir. Ordres, contre ordres se croisaient. Son hôtel était un quartier général, plein de commis, d'ordonnances, d'aide de camp prêts à monter à cheval. On dressait une liste d'officiers généraux; on faisait un ordre de bataille.

Les autorités militaires n'étaient pas trop d'accord entre elles. Il n'y avait pas moins de trois chefs: Broglie qui allait être ministre, Puységur qui l'était encore, enfin Besenval qui, depuis huit ans, avait le commandement des provinces de l'intérieur, et à qui l'on signifia sèchement qu'il obéirait au vieux maréchal. Besenval lui expliqua la situation, le danger, et qu'on n'était pas en campagne, mais devant une ville de huit cent mille âmes au dernier degré de l'exaltation. Broglie ne voulut pas l'écouter. Ferme sur sa guerre de sept ans, ne connaissait que le soldat, que les forces brutes, plein de mépris pour le bourgeois, il était convaincu qu'à la seule vue d'un uniforme le peuple fuirait. Il ne crut pas nécessaire d'envoyer des troupes à Paris; seulement il l'environna de régiments étrangers, ne s'inquiétant pas d'augmenter par là l'irritation populaire. Tous ces soldats allemands présentaient l'aspect d'une invasion autrichienne ou suisse; les noms barbares de leurs régiments éfarouchaient les oreilles; Royal-Cravate était à Charenton; à Sévres, Reinach et Diesback; Nassau était à Versailles; Solis-Samade à Issy; les hussards

de Berching à l'École militaire; ailleurs Châteaueux, Esternazy, Roenier, etc.

La Bastille, assez défendue de ses épaisses murailles, venait de recevoir un renfort de Suisses. Elle avait des munitions, une monstrueuse masse de poudre, à faire sauter toute la ville.

(A suivre)

## BRAVO! ÉPERNAY

Une feuille de sacristie qui catéchise hebdomadairement les bigots châlonnais, la *Semaine religieuse*, publie les lignes suivantes, que nous dédions à nos directeurs de théâtres parisiens:

Tous nos lecteurs savent qu'une grande fête de bienfaisance a été organisée à Epernay avec le concours d'un cirque de passage. Cette fête a été donnée le jour des Rameaux. C'est la seconde fois, à notre connaissance, qu'Epernay se permet une cavalcade le jour des Rameaux. Nous le regrettons, car il est des convenances qu'un pays chrétien sait garder, même dans la fièvre du plaisir. Mais que dire de la suite?

Si nos renseignements sont exacts, le cirque aurait joué le jeudi saint; le cirque aurait joué le vendredi saint, alors que les théâtres mêmes de Paris sont fermés. Le jeudi saint, on aurait conduit au cirque les vieillards de l'hospice. Nous nous refusons encore à croire de pareilles choses, et nous serions vraiment heureux de recevoir un démenti que nous nous empresserions d'insérer.

*Horresco referens!* Le cirque a joué le vendredi saint! On a cavalcadé le jour des Rameaux!

Nous comprenons aisément la sainte colère des gens de la *Semaine religieuse*.

Quant à nous, nous adressons à la municipalité d'Epernay nos sincères félicitations et nous donnons comme modèle à nos théâtres, qui chôment le vendredi saint, ce petit cirque de province dont les clowns s'inquiètent peu de savoir si l'Eglise sera contente ou non de la concurrence qu'ils lui font en crevant leurs cerceaux, même en un jour de grande représentation cléricale.

## VIEUX CHIFFONS, VIEUX PAPIERS

Un journal juif, qui se pique d'orthodoxie catholique et même de piétisme, fait savoir aux gens de sa clientèle qu'un certain comité, présidé par M. l'abbé de Bonniot, chanoine titulaire de Notre-Dame, reçoit les vieux chiffons et les vieux papiers, et qu'il les vend un bon prix au profit de l'instruction religieuse de nos soldats.

Chassez le moine par la porte, vous le verrez sous peu rentrer par la fenêtre. On avait fermé à l'aumônier la porte de la ca-

serne où ses intrigues portaient le trouble et l'indiscipline. Le voici qui reprend le chemin du fort et de la caserne, non pas, à la vérité, pour y rentrer, mais pour en faire sortir les soldats. Il les conduit chez lui, les accapare et les endoctrine. Les vieux chiffons et les vieux papiers lui payent les douces dont il récompense le zèle de ses fidèles. A toi, conscrit, le scapulaire saint, à toi le chapelet miraculeux, à toi l'image de l'Immaculée et la goutte de fin cognac, de surplus, avec le sou de poche.

Œuvre méritoire, nous dit le journal en question, et qui mérite d'être connue, protégée, encouragée. Parbleu ! j'en suis d'avis. Il paraît donc que l'on veut, dans l'ombre, suborner l'esprit de nos soldats et préparer en silence les hallebardiers du pape. On ne se console point que l'armée soit l'armée du peuple et de la République, et on le dit pardessus les toits. On lance à tous les échos la réclame des charlatans.

Fort bien. La chose me va. Nous avons trop oublié la douce soumission de nos fiers aumôniers d'antan, et qu'ils tiennent du Saint-Esprit plus d'un tour dans leur sac. Je ne demande point que l'on aille fermer la boutique de chiffonnier de M. l'abbé de Bonriot, étant résolument pour la liberté du trafic, fussent en souffrir tous les chevaliers du crochet. Mais je demande si M. le ministre de la guerre est d'humeur à tolérer les manœuvres du comité de l'œuvre des chiffons.

Je ne le pense pas. Il avisera donc à retenir les soldats dans la caserne. Et ce faisant, il fera bien.

## LA PETITE GUERRE

Quand le *Franc-Maçon* fut fondé, il y a environ trois ans, la guerre contre la Maçonnerie battait son plein, et dans le but d'atteindre les nôtres dans leurs intérêts matériels et dans leur vie profane, le *Nouvel-*

*liste*, journal de l'archevêché, faisait cette infamie de publier une liste contenant les noms d'un certain nombre de francs-maçons, qu'il s'était procuré on ne sait comment.

Le scandale fut si grand, que le journal cessa la publication sur les remontrances de ses propres amis, que n'aveuglait pas une intolérante passion. Mais ces attaques et l'énergique travail de M. Fava, évêque de Grenoble, firent naître cette idée courageuse d'accepter la bataille, à Lyon même et dans cette région qui est considérée par les cléricaux comme leur inexpugnable forteresse.

L'idée fut comprise, accueillie et nous valut à tous d'unanimes encouragements. Aujourd'hui, plus que jamais, nous réclamons de la Maçonnerie lyonnaise cet esprit d'union, de concorde et de dévouement qui ont animé nos premières années.

L'adversaire éternel ne se décourage jamais et ses efforts, pour être moins apparents n'en sont pas moins réels ni moins terribles. Il ne suffit pas pour les renier de refuser de les voir. Un oiseau pratique cette tactique à l'égard de ses ennemis, de se croire à l'abri parce que, cachant sa tête sous son aile, il cesse de les apercevoir. Le renom qu'il en a gardé n'est pas pour inspirer le désir de l'imiter.

Il faut donc bien se rendre à l'évidence et reconnaître que jamais la lutte ne fut plus âpre, plus acharnée, plus violente entre les défenseurs de la pensée libre et les oppresseurs de la conscience.

Tous les jours nous en fournissons de nouvelles preuves. Un de nos amis a, depuis quelques semaines, la constance de nous adresser un journal intitulé la *Petite Guerre*, que publie Maurice Jogand, dit Léo Taxil. On devine à quelles injures, à quelles attaques la Franc-Maçonnerie et les francs-maçons sont en butte. La Franc-Maçonnerie lyonnaise, en particulier, y est l'objet d'une série d'articles, où l'on ne saurait voir le désir de chanter ses louanges ou de proclamer ses vertus.

Enfin, la *Petite Guerre* reprend l'œuvre du *Nouvelliste* et publie le nom de tous les francs-maçons. Sous ce titre, la France maçonnique, elle s'attaque d'abord aux membres du Suprême-Conseil, dont elle donne le nom, la profession et l'adresse. De Paris à Haïti, tous les dignitaires ont leur tour ; tous ou presque tous, car si complète que soit la liste, elle offre cependant bien des lacunes et nous nous refusons à croire, par exemple, malgré la *Petite Guerre*, que M. Samuel Rosenfeld, négociant, soit le seul maçon lyonnais, du Rite Ecossais, au trente et unième degré.

Cet exemple suffit à montrer que c'est le moment de redoubler de vigilance et de zèle et de ne pas s'endormir dans une quiétude dont le réveil serait terrible. Les cléricaux nous font la petite guerre, la guerre des guérillas, des vendettas et des embuscades, à nous de répondre par la grande guerre en affirmant au grand jour nos principes, nos doctrines et notre force invincible.

## LE NOUVEAU NONCE

Nous trouvons dans le *Matin* une appréciation de M. Henry des Houx sur le nouveau nonce :

Le pape, que la politique absorbe, nous envoie un de ses élèves les plus chers, un de ses plus intimes favoris, un Pérugin péruginant. Nous voilà revenus aux nonces politiques. Cette fois, du moins, le diplomate n'est pas tiré d'emblée du bureau du Vatican ou d'une cathédrale italienne. Il a fait son apprentissage à bonne école, à Constantinople.

M. des Houx rapporte les tentatives faites par M. Rotelli pour amener un rapprochement entre la Russie et le saint siège. Ses efforts échouèrent :

Heureusement, le délégué de Constantinople n'oubliait pas, dans l'amitié de Joachim IV, ses devoirs envers nos ambassadeurs de France protecteurs officiels et très vigilants des chrétientés d'Orient.

13

## LA FILLE DE L'ARCHEVÊQUE

(Suite)

Tous les matins, à l'heure où dame Gudule était absorbée par les soins du ménage, Geneviève se mettait quelques instants à la fenêtre ; il était rare alors que Jehan ne passât pas précisément à cet instant dans la rue généralement peu fréquentée.

Les jeunes gens échangeaient un signe, un sourire, parfois même quelques paroles d'amitié. Un jour, Jehan s'était arrêté un peu plus longtemps, il avait annoncé à la jeune fille le grand événement qui se préparait, et qui allait mettre les Lyonnais en fête, l'entrée du roi François I<sup>er</sup> dans sa bonne ville, et au nom de dame Dugas elle-même, qui habitait sur la voie que devait parcourir le cortège, il avait chaleureusement invité Geneviève à venir, accompagnée de dame Gudule, assister à l'imposant défilé.

La jeune fille eût bien voulu accepter, mais tristement elle ne dissimula pas à

Jehan combien peu de chances ce beau projet avait de réussir ; jamais Gudule ne voudrait s'exposer aux conséquences d'une pareille infraction aux ordres de maître Simon, jamais elle n'oserait affronter le courroux redoutable de ce père tyrannique.

Sur ces entrefaites, dame Gudule elle-même, attirée par le bruit de la conversation, était arrivée, et avait nettement confirmé au jeune homme les dires de Geneviève.

Celui-ci, cependant, n'avait point désespéré ; tentateur habile, il avait longuement narré à la digne dame les splendeurs et les magnificences du défilé qui devait avoir lieu, le nombre et la qualité des seigneurs qui y assisteraient, les fêtes qui devaient suivre, tout cela avec force détails et explications de nature à surexciter la curiosité naturelle de dame Gudule.

Il avait ensuite fort justement fait observer que ce maître Simon, qu'on lui présentait si taciturne et si mystérieux, n'irait pas, sans doute, se mêler à la cohue bruyante des spectateurs, qu'elles ne risqueraient donc pas d'être vues ; en un mot, il avait si bien et si habilement plaidé sa cause, si adroitement fait vibrer la corde sensible de la curiosité, chez Gudule, et dissipé ses frayeurs, qu'il avait gagné son procès et

arraché son consentement, à la grande joie de Geneviève.

Si émue cependant et si charmée que fût la jeune fille, elle l'eût été davantage encore si elle avait connu les secrètes intentions de Jehan. Le jeune homme, en effet, avait un but en invitant les deux femmes à venir chez sa mère ; ce qu'il voulait, c'était que celle-ci se chargeât de faire à M<sup>me</sup> Gudule une communication bien grave et dont dépendait tout son bonheur : exposer l'amour sincère et profond qu'il ressentait pour Geneviève, le désir qu'il avait d'en faire sa femme et demander officiellement sa main.

Le beau jour si longtemps attendu arriva enfin, et le programme fut suivi de point en point, dame Gudule et Geneviève, heureuses et rayonnantes, vinrent comme elles l'avaient promis, nos lecteurs ont vu celle-ci accoudée avec Jehan à la fenêtre du quai de Pierre-Scize ; toute à l'enivrement de la fête, au plaisir de cette escapade imprévue, à la joie de cette journée passée près de son ami, la jeune fille ne vit pas l'archevêque, et à plus forte raison, ne remarqua pas son brusque et étrange départ.

(A suivre)

Il apprit là-bas à connaître et à reconnaître l'influence bienfaisante de la France dans les pays infidèles et la grandeur de nos traditions catholiques. Il s'en montra même si ému, qu'il alla parfois un peu loin dans l'expression de sa gratitude, ne voulant pas savoir que la République française n'a pas toujours été aussi bienveillante pour son Eglise nationale que pour les établissements d'Orléans.

Il ne faut donc pas attendre de M. Rotelli une nonciature oisive. Il a vivement désiré ce poste de Paris, si difficile et si périlleux. Il s'y est même préparé de longue date. Ce n'est pas sans doute avec l'intention unique d'orner les salons orléanistes ou de bénir des mariages mondains.

M. des Houx dont on connaît la profonde antipathie pour les orléanistes, se félicite donc du choix du nouveau nonce, qui jouit de la confiance et de l'amitié du pape et pourra lui donner, sur la situation de la France, les renseignements exacts dont on le privait.

Il pourra lui dire que les intimités de la République contre l'Eglise et de l'Eglise contre la République vont en s'apaisant.

Il lui dira que la plupart des catholiques français, que plusieurs évêques mêmes ont renoncé à chercher le salut de l'Eglise dans la guerre au gouvernement légal du pays, dans la présentation des candidats impossibles à la succession de la République. Il lui dira que l'accord devient chaque jour plus probable entre les catholiques, non pour renverser, mais pour améliorer les institutions existantes.

Il lui dira aussi que le gouvernement actuel de la République semble vouloir généreusement renoncer aux tracasseries et aux interprétations mesquines du Concordat; que déjà les évêques vivent en bonne intelligence avec le ministre des cultes; que sans désarmer contre des oppositions indues, le ministre s'est efforcé d'effacer la trace des anciennes querelles, et qu'il se montre animé des intentions les plus conciliantes et les plus pacifiques à l'égard du clergé. Il lui dira que le gouvernement actuel est résolu, comme il l'a déjà montré, à défendre sur le terrain du Concordat les devoirs et les droits réciproques de l'Etat à l'égard de l'Eglise.

Il lui dira qu'au fond notre République vaut mieux que sa réputation, que les brouillons et les sectaires n'y ont plus le dernier mot, et que si le saint siège aide au ralliement des catholiques au régime républicain, il rendra service à la fois à l'Eglise et à la France.

Ce n'est pas, en effet, la protection hautaine et intéressée de l'empire luthérien, qui donnera au saint siège une compensation suffisante de sa rupture avec la France. Mais c'est là une vérité à laquelle Léon XIII se refuse d'ajouter foi. Tandis que la République à qui importent peu les querelles religieuses, se montre avant tout soucieuse d'assurer à titre égal la liberté de tous les citoyens, les cléricaux la réclament pour eux seuls, avec le privilège d'opprimer les autres. Le rêve de M. des Houx, l'union entre la République et l'Eglise est chimérique; elles ne peuvent traiter de puissance à puissance; la République est la maîtresse du logis; elle ne peut recevoir que des hôtes consentant à se conformer aux usages de la maison et à se soumettre aux règles imposées à tous les invités. La paix religieuse ne dépend que de l'Eglise, elle seule fait la guerre, seule elle décidera la paix quand elle se sera rendu compte que la guerre lui coûte beaucoup plus cher qu'elle ne lui rapporte.

## LES ORIGINES DU CULTURKAMPF

Nous empruntons à M. Tolaïn, de la *République Française*, les curieux renseignements qui suivent sur l'origine du Culturkampf.

M. de Bismarck, dit-il, a accompli des choses extraordinaires qui assurent à son

nom une très grande place dans l'histoire, parce qu'elles y marqueront à bien des égards la fin d'un monde et le commencement d'un autre. Mais quoi qu'il ait dit, il y a peu de jours, de son infailibilité, M. de Bismarck n'en est pas moins un homme sujet à l'erreur, et chez lui l'erreur prend je ne sais quoi de passionné, de violent et d'excessif. Agacé par un moucheur, il brandit volontiers la massue d'Hercule. En février dernier, pour gagner une dizaine de voix aux élections, il bouleversait l'Europe, et l'on a trouvé généralement que le résultat était disproportionné à l'effort. Mais aucun événement de sa vie publique ne me semble plus caractéristique que le Culturkampf qu'il vient de terminer si brusquement et qu'il avait commencé, il y a seize ans, si étourdiment.

C'était au retour de Versailles. L'Allemagne qui, depuis la réforme de Luther, avait cessé d'être une nation et qu'une guerre de religion avait jetée pour plus d'un siècle dans la barbarie, et puis dans l'impuissance, l'Allemagne venait de retrouver soudain son unité en même temps que la gloire. Que fait alors M. de Bismarck? Il se hâte de recommencer la lutte religieuse, suscitant les passions protestantes contre les passions catholiques, et mettant en jeu toute la raideur de l'administration prussienne pour tourmenter ou du moins pour ennuyer l'Eglise.

Cela paraissait peu adroit; aussi, les admirateurs de son génie, qui ne peuvent le croire capable d'une faute, inventèrent-ils les plus admirables maximes pour expliquer sa conduite: d'après les uns, M. de Bismarck était le défenseur du droit moderne en matière de liberté de conscience; d'après les autres, c'était le vengeur des Hohenzollern et même de ce pauvre empereur qui fit antichambre dans la neige à l'entrée de Canossa.

Eh bien, non! il n'y eut dans le cas de M. de Bismarck ni tant de *moyen âge* ni tant de modernisme. Il y eut tout simplement un accès de colère, un mouvement d'impatience, un peu vif sans doute et surtout un peu prolongé. Il est vrai que, depuis des années, la colère a fait place à la bouderie: Léon XIII et Bismarck brûlaient de se réconcilier comme Valère et Mariane; mais en se recherchant, ils se fuyaient, et Dorine-Galimberti tardait à venir mettre leurs mains l'une dans l'autre. Cela est fait maintenant, grâce au ciel! Mais revenons à l'accès de colère. M. de Bismarck, qui a le travers très grave, en pareille matière, de vouloir démontrer, même après la réconciliation, que les torts n'ont pas été de son côté, publie dans sa *Gazette* les billets de 1871. Or ces billets, j'en suis désolé, prouvent clair comme le jour que Valère s'est fâché à cette époque, tout simplement parce qu'il y avait quelque part dans la rue des gens qui troublaient son sommeil et que Mariane disait ne pas savoir comment elle pourrait s'y prendre pour leur imposer silence.

A suivre.

## BIBLIOGRAPHIE

Le public français, qui prend tant d'intérêt aux questions concernant notre armée, est avide de détails sur notre organisation militaire. Il trouvera, dans la 76<sup>e</sup> livraison de la *Grande Encyclopédie*, un grand article sur l'Artillerie, renfermant

l'historique de ce corps en France, son organisation actuelle, sa comparaison avec l'artillerie des principales puissances étrangères. — Lire dans la même livraison d'autres articles intéressants aux mots: *Artifices, Aryas, Article, Articulé* (système), *Artois*, etc.

Prix de la livraison, 1 fr.; du volume broché, 25 fr. H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, à Paris.

Supplément au PANTHÉON DU MÉRITE, n<sup>o</sup> 8

## LE PANTHÉON DU MÉRITE

REVUE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE ILLUSTRÉE

PARIS: 9, rue Guy-de-la-Brosse | BORDEAUX: 91, rue Malbec

est une des plus charmantes publications de notre époque. Il publie tous les quinze jours de très intéressantes biographies de personnages politiques, scientifiques, artistiques et littéraires.

La partie littéraire est rendue amusante et gaie par la plume de J. CHAPELOT, le spirituel autant que populaire auteur des *Contes balzatois*, ouvrage humoristique dont toute la presse a rendu compte dans des termes les plus élogieux. On pourra se faire une idée de la finesse et de l'esprit de cette revue par le *Nouveau Dictionnaire condensé*, de J. CHAPELOT. — Les *Contes balzatois*, illustrés par B. GAUTIER, du *Journal amusant*, seront réédités dans le *Panthéon*.

ABONNEMENTS: 1<sup>er</sup> Volume (1887). 6 fr.  
Chaque groupe photographique trimestriel 1 fr.  
Franco contre envoi de timbres-poste.

## HISTOIRE DU SECOND EMPIRE

TAXILE DELORD était un républicain, il a exposé la vérité sur le second empire. Il faut que l'on sache que les belles campagnes de Crimée, d'Italie et de Chine, que le développement de notre commerce et de notre industrie, dont Napoléon III et ses ministres s'attribuèrent tout le mérite, ne furent dus qu'à la patience et à l'énergie du peuple. Ces récits, illustrés par des dessinateurs de premier ordre, instruiront les jeunes générations sur un passé si intéressant à connaître. (Voir aux annonces.)

## LE MARIAGE DES PRÊTRES

Par E. DOUCET

Envoi franco contre 1 fr. (mandat ou timbres) adresser à la LIBRAIRIE DES DEUX-MONDES BOUILLAND Editeur, Paris, 17, Rue de Loss.

Cette brochure contient, au point de vue juridique, le travail le plus complet et le plus consciencieux qui ait encore été publié sur la question.

Tous les antécédents relatifs au mariage des prêtres y ont été relevés avec soin et élucidés avec une merveilleuse sagacité.

L'auteur démontre, avec la clarté de l'évidence, qu'aucune loi positive n'a consacré en France la perpétuité du célibat ecclésiastique, et que ce n'est qu'en faussant les textes et en abusant de leur autorité que des magistrats cléricaux ont réussi à maintenir une prohibition, qui est en même temps, un outrage aux mœurs une insulte au bon sens et un défi aux prescriptions de la nature.

L'Eglise elle-même a eu, à cet égard, une doctrine excessivement variable depuis les origines du christianisme jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, et les règles relatives au célibat des prêtres ne furent adoptées définitivement, au Concile de Trente, que le 11 novembre 1563. Encore ne furent-elles pas admises sans restrictions par les grandes puissances catholiques de l'époque, telles que la France, l'Espagne, l'Allemagne et la Hongrie.

La Cour d'Amiens, par un arrêt en date du 30 janvier 1886, a reconnu la validité du mariage d'un prêtre: mais la Cour de cassation n'a pas encore donné sa sanction définitive.

Quoi qu'il en soit, l'esprit clérical qui anime la partie la plus rétrograde de la magistrature n'est plus qu'une réminiscence grotesque des monstruosités du moyen âge, et les décisions concernant le célibat des prêtres ne tarderont pas à aller rejoindre les arrêts des parlements contre les sorciers, les hérétiques, les truies, les chenilles et les mulots.

Un exemplaire de la brochure de M. Doucet devrait être remis aux mains de tous les prêtres et de tous les magistrats.

P. S. — Envoi gratis du Bulletin donnant l'analyse des publications en vente à cette librairie.

Félix ALCAN, Editeur, 108, Boulevard S'-Germain

EN VENTE

Chez tous les Libraires et Marchands de journaux

Histoire illustrée

DU

SECOND EMPIRE

PAR

Taxile Delord

550 gravures inédites de

FÉRAT, FRÉDÉRIC, RÉGAMEY, ETC.

10 c. la Livraison; 50 c. la Série

Livraison immédiate de l'ouvrage complet, six beaux volumes grand in-8°, brochés, pour 48 francs. — Paiement, 5 francs par mois. — Adresser les demandes à l'éditeur, Félix Alcan.

Maison de confiance fondée en 1851

ACHAUME FILS

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône. Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 % d'escompte.

Huiles et Savons  
BOY PASCAL

à SALON (Bouches-du-Rhône)

La maison BOY-PASCAL, de Salon, se recommande par la bonne qualité de ses huiles d'olives et par leurs prix modérés, ainsi que par ses savons des meilleures marques.

La maison BOY-PASCAL demande un représentant dans chaque localité, situations avantageuse.

GUERISON RAPIDE

Papier Goudron de Norwège

MALADES

qui souffrez de digestions difficiles, ai-greurs, étouffements, crampes et brûlements d'estomac, migraine, dyspepsie, gastralgie, gastrite, vomissements, diarrhée, adressez-vous à M. Rivière, pharmacien au Mans (Sarthe). Il envoie gratis à ceux qui en font la demande, les instructions nécessaires pour obtenir soi-même la guérison immédiate de ces maladies, ainsi que la liste des précautions hygiéniques que toute personne atteinte de l'une de ces affections a grand intérêt à connaître.

Avis aux Maçons

A vendre en tout ou par partie, 450 ouvrages environ, 500 volumes par les auteurs maçonniques les plus célèbres des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Ecrire à M. Rosen, rue Chappe, 9, Paris, pour recevoir renseignements et catalogue.

GUERISON  
RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au Mans (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — Maladies contagieuses, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, Eczémas, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorrhoides, Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites. 16

LA  
REVUE MODERNE

Année 2,000 Abonnés	POLITIQUE & LITTÉRAIRE Paraît le 20 de chaque mois.	80 pages 20,000 lecteurs
---------------------------	---	--------------------------------

Directeur : PAUL CASSARD | Réd. en Chef : ROBERT BERNIER  
La Revue Moderne publie dans chaque n° :

L'article politique d'actualité.	Un article sur les jeunes
Une étude critique sur le livre du jour.	Des poésies
Une ou deux nouvelles.	Une chronique parisienne.
Une étude de littérature contemporaine.	Une chronique étrangère.
	Un mois littéraire très complet.
	Une revue de la mode.

DIRECTION : PARIS, 35, rue du Département.  
LYON, 24, rue de Marseille.  
ABONNEMENTS : FRANCE, Six mois 6 fr., Un an 11 fr.  
ÉTRANGER, Six mois 7 fr., Un an 13 fr.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52

LA PRINCIPALE

51, Rue de Chartres, 51  
LYONBureau spécial pour l'Achat et la Vente  
DES IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

Directeur : M. LOUIS

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

A VENDRE

Cabinet de physique d'amateur, en totalité ou en partie. On démontre les tours.

Chez M. REYNIER, Grande-Côte, 59, Lyon.

G. SANGES, Représentant de Commerce

TRIPOLI (Barbarie)

cherche une Maison à représentation pour les dorures foulards et articles du Levant. Bonnes références.

**VIE DE FAMILLE** Soins particuliers, aux meilleures conditions, offerte à des jeunes gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre des leçons à domicile, chez M. H. de Sabatier-Plantier..., professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plotino, 1, Nîmes (Gard).

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup>  
Éditeurs

LA

PARIS

61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE  
INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

M. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derambourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Kroyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Bouché, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; H. Lévassour, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; R. Mâris, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walta, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES hors TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° hebdomadaire de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison  
1 francPayables à raison  
de 10 francs par moisChaque volume broché  
25 francs

LYON, 52, Rue Ferrandière, 52, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

Labours, Affiches, Lettres de décès, Mémoires, Registres, Journaux, etc.